

Installation : une dynamique bien engagée

Si 2024 est de bon augure en termes de dynamique de projets d'installation après un léger recul en 2023, le Point Accueil Installation et les JA alertent, une fois de plus, sur le manque d'anticipation des porteurs de projets. Réussir son installation se prépare pendant au moins un an.

Le 6 septembre dernier, à l'occasion de la Foire de Châlons, l'Adasea et les JA ont convié les partenaires du Point Accueil Installation (PAI) pour leur présenter le bilan de l'année 2023 et les tendances pour 2024.

En 2023, 193 personnes ont été reçues par le Point Accueil Installation (PAI)⁽¹⁾ de l'Adasea, une fréquentation en léger recul de 9,4 % comparé à 2022 : 66 % pour une installation en agriculture et 34 % en viticulture. 45 % ont entre 25 et 34 ans et 28 % ont moins de 25 ans. 24 % n'étaient pas d'origine agricole ou viticole, proportion stable depuis quelques années.

La part du public reçu n'ayant pas la capacité agricole lors de ce rendez-vous continue de progresser : 53 % en 2023 contre 46 % en 2022 et 39 % en 2021. « Mais cela représente à la fois des personnes qui viennent se renseigner pour connaître les formations à suivre pour pouvoir s'installer dans trois à cinq ans et ceux en cours d'acquisition du BTS ou du BPREA », explique Caroline Ledeuil, conseillère du PAI à l'Adasea de la Marne, qui présentait le bilan 2023.

61 % des porteurs de projet reçus au PAI en 2023 souhaitaient s'installer à titre principal, 21 % à titre secondaire et 19 % ne le savaient pas encore. Pour réussir son installation, il faut démarrer son parcours 12 à 18 mois avant la date souhaitée de celle-ci. « Or malgré ce conseil diffusé régulièrement par les partenaires, 55 % des personnes reçues au PAI en 2023 souhaitaient s'installer dans moins d'un an, voire parfois dans deux-trois mois ! ».

44 % des projets d'installation (49 % en 2022) comportaient au moins une pratique agroécologique hors agriculture bio (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes...), beaucoup plus en viticulture (58 % des projets) que dans les autres productions.

2024 année exceptionnelle

« Si 2023 a connu une légère baisse du nombre de porteurs de projet passés au PAI, 2024 est une année exceptionnelle en termes de nombre d'accompagnement



Les partenaires du Point Accueil Installation se sont retrouvés lors de la Foire de Châlons pour échanger sur le bilan des projets d'installation en 2023 et les tendances pour 2024.

de futurs installés et de suivi de jeunes installés », constate Hubert Henimann, vice-président des Jeunes Agriculteurs (JA) de la Marne. Un constat confirmé par Caroline Ledeuil. « Au 6 septembre, 133 porteurs de projet ont été reçus au PAI en 2024 contre 113 à la même date en 2023. 76 PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) ont été réalisés (50 en agriculture et 26 en viticulture), soit 16 de plus qu'en 2023 à cette date ».

2024 comptera également sept sessions de stage 21h avec 16 participants chacune, contre cinq sessions habituellement. « Le nombre maximum d'inscrits est souvent atteint deux-trois mois avant chaque session, d'où l'importance d'anticiper son inscription au stage 21h et donc son projet d'installation ». Au 6 septembre, on comptait déjà 66 dossiers de demande d'installation aidée (dont 26 en viticulture) contre 54 sur l'ensemble de l'année 2023. « Nous nous réjouissons de cette dynamique d'instal-

lation enfin lancée pour faire face aux nombreux départs en retraite prévus d'ici sept à huit ans. Mais il faut que ces installations soient viables. Pour cela, la formation est primordiale et il faut prendre le temps de construire son projet. Il ne faut pas le faire en deux-trois mois ! » conclut Hubert Henimann.

(1) Dispositif financé par la DDT et la DRAAF qui assure une mission de service public par convention avec ces deux structures.

LA FERME RÉMOISE, PARTENAIRE DU PAI

Cette rencontre a été l'occasion pour La Ferme Rémoise, un des 34 partenaires du PAI, de présenter son concept d'agriculture urbaine à l'ensemble des participants. « L'idée est de réunir des citoyens sensibles à l'agriculture (maraîchage notamment) en milieu urbain », précisent ses représentants. Un terrain mis à disposition par la ville de Reims depuis 2020 peut permettre à des personnes non issues du milieu agricole de tester un projet sur de petites surfaces et se confronter ainsi en partie à la complexité de l'agriculture avant de se lancer dans un parcours à l'installation.

Vous avez un projet d'installation ?

Anticipez votre installation et prenez rendez-vous au Point Accueil Installation (PAI) de l'Adasea de la Marne : 03 26 04 74 09 ou marne.pai@gmail.com.



Retrouvez également le PAI sur le site internet de l'Adasea en flashant ce QR code (ou via <https://www.adaseamarne.fr/point-accueil-installation-845/>) et sur la Page Facebook Point Accueil Installation Marne.

Moins de 40 ans : un tiers d'installations aidées

La MSA a recensé 247 installations aidées et non aidées dans la Marne en 2023 (contre 269 en 2022, 236 en 2021 et 232 en 2020) : 54 % en viticulture, 36 % en grandes cultures. 42,5 % des installés le sont à titre secondaire, 36 % à titre exclusif et seulement 21,5 % à titre principal. Seuls 36 % des 150 jeunes installés de moins de 40 ans (soit 54) ont fait le choix d'une installation aidée : 30 en agriculture, 21 en viticulture et 3 en exploitation mixte agriculture et viticulture. Le montant de la DJA en 2023 est de 24 196 € contre 23 155 € en 2022.

En bref

Titre de la brève

Texte de la brève